



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 74470

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le coût des abonnements dans le secteur de la téléphonie mobile. La France est l'un des seuls pays européens à rendre quasi obligatoire l'abonnement à des forfaits à un opérateur alors qu'ailleurs le système des abonnements rechargeables, bien moins coûteux et plus attractif pour le client, est plébiscité. Il lui demande donc son sentiment sur cette question et ce qui pourrait être entrepris afin de favoriser les abonnements rechargeables à moindre frais, les prix de ces derniers étant actuellement exorbitants.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74470

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1635